

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **17**

Absents : **9**

- dont suppléé : **0**

- dont représentés : **3**

Votants : **20**

- dont « pour » : **20**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt et un janvier deux mille vingt-deux se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Héléne, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine (*arrivée à la question n°3*), REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence *ayant donné pouvoir à M. ORTUNO Miguel*, Mme BANCILLON-BOE Fabienne, M. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, M. OLIVERO Albert et M. CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud*.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Héléne.

Délibération n°2022/02

OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES) DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA).

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n°2015-992 relative à la « transition énergétique pour la croissance verte » fixant l'objectif national de réduction des DMA à 10% en 2020 par rapport à 2010 ;

VU la Loi AGECE n° 2020-105 fixant de nouveaux objectifs tel que la réduction de 15% des DMA en 2030 par rapport à 2010 ;

VU le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;

VU l'article R 541-41-22 du Code de l'Environnement imposant la constitution d'une C.C.E.S par la collectivité qui en fixe la composition ;

CONSIDERANT que les collectivités ayant pour compétence la collecte des déchets définissent un programme local de prévention (PLP) fixant les objectifs de réduction des déchets et les mesures mises en place pour les atteindre pour une période de 6 ans,

CONSIDERANT que par délibération n°2021/113 du 5 juillet 2021, la CCVUSP s'est engagée dans une procédure d'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en étroite collaboration avec le SYDEVOM 04 ;

CONSIDERANT que le PLPDMA est un document stratégique réglementaire planifié qui consiste en la mise en œuvre d'actions permanentes, modifiables et révisables en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés et qui doit être présenté à une **Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)** ;

CONSIDERANT qu'une commission dédiée doit être instituée afin de définir le programme de travail, le mode de fonctionnement et les modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et plus précisément :

- coordonner les parties prenantes ;
- intégrer le point de vue des différents acteurs concernés, dont l'adhésion sera nécessaire lors de la mise en œuvre des actions ;
- remettre des avis et des propositions de décision à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA ;

CONSIDERANT que la CCVUSP a donc l'obligation de créer une CCES pour l'animation et le suivi du PLPDMA afin d'assurer sa viabilité par des temps d'échanges, de questions et de construction collective ;

CONSIDERANT que bien que la composition de la CCES n'est pas définie par la réglementation, cette commission doit associer des acteurs clés du territoire.

Aussi, il est proposé de fixer sa composition comme suit :

- Le vice-président en charge des déchets ménagers et assimilés,
- Le chargé de mission déchets de la CCVUSP
- Les conseillers communautaires ou conseiller municipaux intéressés par cette thématique ;
- Tous les membres de la Commission Environnement : Mme Sophie VAGINAY RICOURT, M. Yvan BOUGUYON, Mme Clarisse BALLADUR, Mme Wendy MATTERA, Mme Elisabeth JACQUES, M. Albert OLIVERO, M. REYNAUD Bernard (CM de Faucon), M. Jacques FORTOUL, M. Manuel SICELLO, M. Daniel MILLION-ROUSSEAU, M. Bastien MATHIEU (CM Saint-Paul sur Ubaye), M. Jean-François GARCIN (CM Saint-Pons), M. Joël GALLICE (CM Ubaye Serre-Ponçon), M. Pierre-Michel ESTRAYER (CM Ubaye Serre-Ponçon), Mme Valérie ROUBAUD (CM Uvernet-Fours), M. Jean FERRON.
- Des techniciens du SYDEVOM membre de l'équipe projet ;
- Les partenaires institutionnels (ADEME, Conseil Régional, Conseil Départemental, collectivités, chambres consulaires territoriales...) à raison d'un représentant par structure ;
- Les acteurs de la prévention et de la gestion des déchets (entreprises, secteur de l'économie sociale et solidaire, opérateurs en charge de la gestion des déchets...);
- 1 représentant de la société civile (associations, groupes de citoyens...).

Il vous est demandé de :

- valider la proposition de composition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi ;
- désigner les membres élus.

VU les candidatures de Mme Sophie VAGINAY RICOURT, M. Yvan BOUGUYON, Mme Clarisse BALLADUR, Mme Wendy MATTERA, Mme Elisabeth JACQUES, M. Albert OLIVERO, M. REYNAUD Bernard (CM de Faucon), M. Jacques FORTOUL, M. Manuel SICELLO, M. Daniel MILLION-ROUSSEAU, M. Bastien MATHIEU (CM Saint-Paul sur Ubaye), M. Jean-François GARCIN (CM Saint-Pons), M. Joël GALLICE (CM Ubaye Serre-Ponçon), M. Pierre-Michel ESTRAYER (CM Ubaye Serre-Ponçon), Mme Valérie ROUBAUD (CM Uvernet-Fours), M. Jean FERRON, *membres de la commission environnement* et Mmes Sandra REYNAUD, Hélène GARCIER-RICHAUD, Régine BARDIN, Frédéric REYNAUD, Arnaud GASTON et Philippe REYNAUD (conseiller municipal de la Condamine).

-

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule liste ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par la Présidente.

Sur proposition du Vice-Président en charge de l'Environnement,
Après délibéré,

- **AUTORISE** la création d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).
- **APPROUVE** la composition telle qu'elle est présentée ci-dessus ;
- **DESIGNE** pour représenter la CCVUSP au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :

Mme Sophie VAGINAY RICOURT, M. Yvan BOUGUYON, Mme Clarisse BALLADUR, Mme Wendy MATTERA, Mme Elisabeth JACQUES, M. Albert OLIVERO, M. REYNAUD Bernard (CM de Faucon), M. Jacques FORTOUL, M. Manuel SICELLO, M. Daniel MILLION-ROUSSEAU, M. Bastien MATHIEU (CM Saint-Paul sur Ubaye), M. Jean-François GARCIN (CM Saint-Pons), M. Joël GALLICE (CM Ubaye Serre-Ponçon), M. Pierre-Michel ESTRAYER (CM Ubaye Serre-Ponçon), Mme Valérie ROUBAUD (CM Uvernet-Fours), M. Jean FERRON, Mmes Sandra REYNAUD, Hélène GARCIER-RICHAUD, Régine BARDIN, Frédéric REYNAUD, Arnaud GASTON et Philippe REYNAUD (conseiller municipal de la Condamine).

- **AUTORISE** la CCES à accompagner la mise en place du futur PLPDMA.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

